

Angles d'Attac

ASSOCIATION POUR UNE TAXATION DES TRANSACTIONS FINANCIÈRES ET POUR L'ACTION CITOYENNE
BULLETIN ÉDITÉ PAR ATTAC SUISSE, 1205 GENÈVE - WWW.SUISSE.ATTAC.ORG - NUMÉRO 99 – JUIN 2015





JAB 2500 BIENNE 4
Retours et changements d'adresse à attac, CP 165, 1870 Monthey 1
ou par courriel : angles-ch@attac.org

FILM

Dirty Gold War: Interview avec Daniel Schweizer

Dirty Gold War est un documentaire sur le milieu très fermé de la filière de l'or. À travers le portrait des principaux opérateurs miniers et des victimes de l'exploitation aurifère, ce film nous emmène au cœur de l'industrie de l'or. Des mines du Sud aux vitrines de Londres et Genève, de l'extrême misère aux enseignes de luxe, Dirty Gold War dévoile un univers très opaque où la Suisse joue un rôle crucial en raffinant et façonnant les lingots d'or du monde entier. Entretien avec son réalisateur, Daniel Schweizer.

Ce n'est pas la première fois que vous parlez d'or…

Pour comprendre l'origine de ce film, il faut en effet remonter à mon précédent, *Dirty Paradise*, dans lequel je m'étais déjà intéressé à certains peuples autochtones d'Amazonie, notamment avec l'histoire des derniers Wayana, en Guyane française. Avec *Dirty Gold War,* j'ai voulu approfondir les conséquences sociales et écologiques de l'extraction illégale de l'or, ce qui fut pour moi une confrontation assez violente, et en même temps je me sentais obligé de tourner un film qui ouvre des pistes d'actions, qui montre qu'il y a des choses que l'on peut faire pour changer la situation.

Changer la situation, c'est également la raison pour laquelle plusieurs centaines de militantEs sont descenduEs dans les rues lausannoises, lors de la manifestation contre le sommet sur les matières premières. L'or serait-il un cas emblématique ?

Clairement. On assiste avec l'or à la même ruée qui a lieu avec bien d'autres minerais, orchestrée par de grandes entreprises transnationales. Ceci dit, l'or demeure un sujet très spécifique, essentiellement lié à l'industrie du luxe. S'il est vrai que tout le monde peut aujourd'hui en acheter, pour un mariage par exemple, le gros du marché demeure réservé aux milieux bancaires et à quelques grandes marques de bijoutiers à travers le monde. L'idée du film est ainsi de suivre la filière de l'or dans sa totalité, de la mine à la vitrine.

La vitrine que vous avez choisie, Baselworld, est l'une des plus prestigieuses du monde…

… et pourtant, même ici, personne ne dit rien autour de l'origine de l'or. Chez Cartier, Chopard ou encore Swatch, qui vient de racheter le groupe Harry Winston, c'est une forme d'opacité, voire d'omerta, qui règne là autour. Et pour cause : aujourd'hui, on est incapable de dire d'où vient 95% de l'or qui débarque sur le marché !

Comment expliquez-vous ce manque total de traçabilité ?

C'est choquant, il n'y a pas d'autres mots. Aujourd'hui, pour rester dans le domaine du luxe, on sait exactement l'heure à laquelle un saumon d'Alaska a été péché, puis conditionné, transféré et mis en vente. Idem pour les roses du Kenya, pour lesquelles on peut même remonter au nom de l'employé-e qui les a coupées. Pour l'or, rien, aucune forme de traçabilité. Et quand on se rend sur le terrain, au Congo, au Brésil ou au Pérou, on comprend aisément le pourquoi : il faut dire haut et fort que l'or est sale, qu'il est extrait dans les pires conditions et très souvent de manière illégale.

Quel rôle joue la Suisse dans ce processus ?

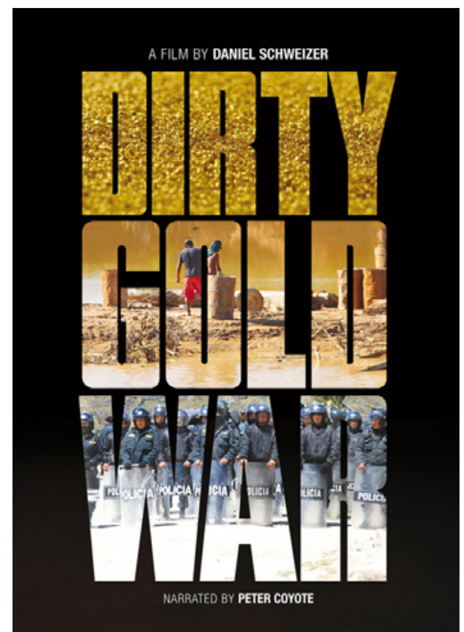
Avec 2'500 tonnes par an, nous sommes le premier importateur mondial. La majorité de l'or du monde est raffinée dans 5 raffineries suisses *(Metalor à Neuchâtel, Cendres + Métaux à Bienne, Pamp, Valcambi et Argor Heraeus au Tessin, NdR).* C'est un milieu tout aussi opaque que celui de l'extraction, qui refuse tout dialogue avec les médias et s'enrichit en blanchissant l'or sale, donnant une nouvelle identité aux pires des provenances mélangées avec quelques mines plus respectables. Ainsi, lors de la fabrication des lingots, il devient impossible de tracer leur véritable origine.

Metalor et Argor Heraeus avaient défrayé les chroniques pour leur complicité avec le président congolais Kabila, en plein conflit armé…

C'est l'un des trop rares scandales auxquels les médias ont donné un peu d'écho, mais les exemples sont légion. Tout le monde ou presque semble avoir oublié le massacre de Haximu, une communauté Yanomami exterminé en 1993 par une poignée de garimpeiros, de chercheurs d'or prêts à tout pour faire fortune : 16 morts et un village entier détruit (cf. photo). Personne ou presque ne dénonce le projet Conga, l'extension d'une mine située à la source de rivières et lagunes qui alimentent en eau la région péruvienne de Cajamarca, privant la population de son eau et l'empoisonnant avec du cyanure et du mercure. Il faut plus d'une tonne et demi de mercure pour extraire une tonne d'or… Pour une industrie, celle du luxe, qui vante la pureté, la beauté immaculée de ses produits, c'est une aberration.



Le massacre de Haximu: une communauté Yanomami exterminée en 1993 par une poignée de garimpeiros, de chercheurs d'or prêts à tout pour faire fortune



Vous consacrez des longs passages du film au peuple Yanomami. Qu'est-ce que vous a frappé chez eux ?

Dans le Brésil contemporain, en plein développement économique, les Yanomami sont une population de chasseurs-cueilleurs. Ils vivent sans électricité, mais avec une profonde conscience du lien avec la Terre mère, de la responsabilité de chacun de protéger les éléments et les équilibres vitaux. Ils se considèrent comme les gardiens de la forêt : d'après leur mythologie, si on détruit la forêt, le ciel s'effondrera sur nos têtes. Quand on voit les souffrances que l'extraction de l'or engendre ou, de manière plus générale, l'impact sur le climat de nos activités, la tentation de leur donner raison est forte. Se dire qu'aujourd'hui nous sommes responsables de la mort, des dégâts et des pollutions qui ravagent leur lieu, ça devient insupportable.

Alan Frampton, l'un des partisans de l'or vert que vous avez rencontré, affirme qu'il faut rendre aux indigènes une partie équitable de leur ressources. Est-ce suffisant ?

Ce serait en tout cas le début d'une conscientisation. Les industries extractives doivent redistribuer une partie de cette richesse, qui n'appartient pas uniquement aux entreprises qui ont acheté ces terrains, souvent de manière douteuse, mais avant tout aux habitant-e-s de ces régions. On sait toutefois qu'aujourd'hui, c'est plutôt le contraire qui se passe, avec des politiques de soustraction fiscale toujours plus répandues. La DB parle de « malédiction des ressources » : les peuples qui ont le « malheur » de vivre à coté de ces ressources n'en profitent pas, mais au contraire sont exposés aux pires nuisances et à de conflits sanglants. Mais pour revenir à votre question, il est vrai qu'entre l'or sale et l'or vert, il pourrait y avoir également une autre option.

Laquelle ?

Vers la fin du film, un chef Yanomami explique que cette matière première cause autant de souffrances qu'il faudrait la laisser là ou elle est. C'est d'ailleurs une croyance commune à bien de peuples indigènes d'Amérique latine : l'or est tombé sur Terre pour se réfugier sous la croute terrestre, à l'abri de l'avidité des hommes. L'extraire, c'est déjà compromettre cette forme d'équilibre chère à leurs yeux. C'est une métaphore que je trouve très belle. Il y a de nos jours un certain nombre de ressources qui ne sont pas du tout indispensables, mais qui alimentent les injustices et contribuent au déséquilibre des éléments. Dès lors, on peut se demander pourquoi ne pas se contenter d'utiliser plutôt l'or qui a déjà été extrait, celui de nos coffres-forts et des antiquaires par exemple. Ou encore : est-il nécessaire de donner une telle valeur à ce symbole qu'est l'or ? Comment justifier aujourd'hui qu'un tel symbole de richesse provoque autant de misère ?

Jusqu'à quand pensez-vous que l'on sera disposé à payer un prix aussi cher ?

C'est une question d'ordre éthique, dans une économie de marché toujours plus cynique. Quand j'ai interrogé certains responsables de grande marques de luxe, qui n'ont pas voulu paraître dans le film, ils m'ont dit : « Ecoutez, notre marché actuel, c'est la Chine, c'est la Russie. Ces gens là ne se posent pas ce genre de question ». Tant que les acheteurs n'exigent pas, ils ne voient pas la raison de changer leurs modes de production.

Pointer du doigt les acheteurs, n'est-ce pas une manière de réduire le discours à la seule responsabilité individuelle ?

Ce que j'espère, c'est qu'à la fin du film, le spectateur puisse se dire qu'il a lui aussi un rôle à jouer. Quand j'ai acheté mon alliance, je ne me suis pas posé de questions sur son origine ; aujourd'hui, si on ne parvient pas à me donner des indications précises, j'ai envie de dire non, je vais m'abstenir. Puis, il est clair qu'il existe aussi des responsabilités sociales, collectives. Dans ce sens, l'initiative pour des multinationales responsables (cf. pp 8-9) est certainement nécessaire. Notre législation est en retard par rapport à d'autre pays. Le risque est grand qu'un jour nous nous retrouvions nous aussi sur le banc des imputés, que le nouveau scandale sera d'avoir accueilli ces entreprises chez nous. On ne pourra plus alors se comporter comme dans les affaires précédentes, des fonds juifs au secret bancaire, et faire semblant que nous ne savions pas.

Vous avez la renommée d'un cinéaste engagé. Est-ce une « étiquette » qui vous convient ?

Je me définis comme un réalisateur citoyen. Là encore, c'est une question de responsabilité, au fond. Dès qu'on vient à connaissance de certaines réalités, qu'on a accès à certaines informations, c'est un devoir moral de dire la vérité, de la raconter. Pour moi, un grand changement, ça a été la rencontre avec les peuples autochtones, la découverte de leur humilité et de leur sagesse. Quand on se rend compte que nos modes de consommation les mettent en danger, on ne peut pas rester passifs et laisser, à Berne, les lobbyistes de Vale & Co bafouer la réalité, qui plus est avec le soutien de quelques artistes, tel le photographe Salgado, aux démarches qui flairent le greenwashing *(en français écoblanchiment ou blanchiment écologique ; c'est une stratégie de communication visant à « reverdir » l'image d'une entreprise, NdR).* C'est ma responsabilité d'homme d'images de contribuer à ce débat sur comment vivre mieux demain, et je vais continuer de le faire avec mon prochain film, *Trading Paradise*, le dernier de la trilogie sur les matières premières.

Une dernière question : d'où vient votre intérêt pour les peuples autochtones ?

(Rires) C'est une histoire d'enfance. J'ai appris à lire, à 6 ans, sur les pages de « Parana, le petit indien ». Cinquante ans plus tard, quand je me suis décidé à suivre les traces du protagoniste, j'ai réalisé qu'un tel livre court le danger de ne plus pouvoir être écrit, car les lieux où l'histoire se déroule n'existeront peut-être bientôt plus. En tant que père de deux enfants, c'est un final auquel je ne veux pas me résigner.

Propos recueillis par Mirko Locatelli

FISCALITÉ

3e réforme de l'imposition des entreprises : non merci !

Il y a des mythes qui ont la vie dure : celui de la « compétitivité fiscale » de la Suisse représente un bastion indéfectible, défendu sans répit par les milieux économiques, leurs lobbies et la très grande majorité de la classe politique suisse. A tel point qu'il suffit de brandir la menace de la suppression de cette concurrence fiscale pour faire craindre les pires conséquences et privations à la population.

Nos lectrices et lecteurs de longue date s'en souviennent : dès avril 2007, attac suisse menait déjà campagne dans le référendum contre la 2ème réforme de l'imposition des entreprises (RIE II). La campagne en faveur de cette baisse d'impôt avait attisé la peur de voir les grandes entreprises ou leurs riches actionnaires quitter le sol suisse, dans le cas où elle n'était pas mise en œuvre. Le spectre d'une perte faramineuse d'emplois était brandi. Sept ans plus tard, un nouvel épisode de cette politique des caisses vides dictée par les milieux patronaux est en cours.

Historique

Soumise au vote en février 2008, la RIE II avait triomphé de justesse... avec 50,5% d'opinions favorables. Et le « non » gagnait dans les cantons de Vaud, Fribourg, Neuchâtel et Jura. Ce vote fut qualifié comme « la plus grande escroquerie par scrutin populaire » (Carlo Sommaruga, réflexion lors d'une session extraordinaire au Parlement du 12.4.2011). Les pertes fiscales annoncées par le Parlement et la Confédération avaient été largement sous-estimées : la Confédération avait annoncé un « léger recul » des recettes fiscales, estimé à 933 millions de francs. Dans notre analyse, nous avions évalué les pertes totales à plus de 2 milliards de francs. En réalité, les pertes fiscales ont été d'une ampleur révoltante : le Conseil fédéral a dû admettre finalement qu'il s'agissait de pertes de rentrées fiscales, tous niveaux confondus, de plus de 7 milliards de francs sur 10 ans. Soit des sommes 7 fois plus élevées que celles annoncées ! Tromperie ? Mensonge ? Escroquerie ? Quoi qu'il en soit, cette sous-estimation choquante avait poussé deux Conseillers nationaux à déposer un recours auprès du Tribunal fédéral pour demander l'annulation du vote et réclamer un nouveau scrutin. Recours qui a finalement été rejeté.

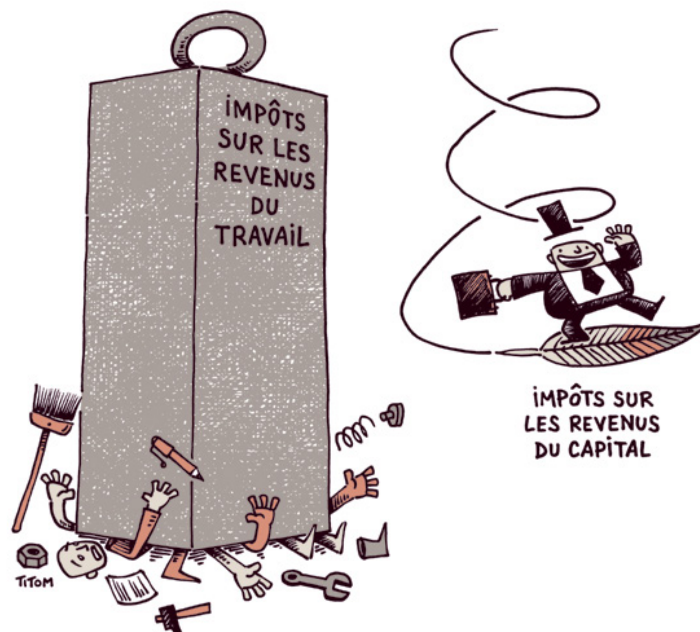
Le projet actuel : l'essentiel en bref

La 3ème réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), en cours d'élaboration, pourrait être votée en juin au parlement pour une application dès 2019. A la base du projet, nous dit-on, la situation de plus en plus inconfortable dans laquelle la Suisse s'est retrouvée ces dernières années : elle a donc dû céder sous les pressions internationales, en particulier celles de l'UE et de l'OCDE, et consentir à revoir les « statuts fiscaux spéciaux ». Ceux-ci permettent à certains types d'entreprises internationales enregistrées sur sol suisse, comme par exemple les holdings, les sociétés mixtes et les sociétés de domicile, c'est-à-dire les « sociétés-écran », de bénéficier de taux réduits [1]. A y regarder de plus près, néanmoins, l'on s'aperçoit que tout le projet, outre la suppression des statuts spéciaux, qu'on ne peut que défendre, consiste en une nouvelle coupe massive dans l'impôt sur les bénéfices des entreprises, qui par définition profitera d'autant plus aux entreprises dont les bénéfices sont les plus élevés. Donc ni aux PME en difficulté, ni à celles souffrant du franc fort.

Craignant une fois de plus de voir se réaliser la prophétie tant rabâchée de l'« exode massif » d'entreprises du sol suisse, le Conseil fédéral propose une harmonisation vers le bas de l'impôt cantonal sur le bénéfice. Concrètement, les grands argentiers genevois et vaudois, anticipant la réforme, suggèrent une diminution de l'imposition de 22-24% environ à 13% et 13,79% respectivement, pour les entreprises taxées normalement. Moins que dans la majorité des autres pays du monde et de l'Europe, où l'imposition moyenne des sociétés varie entre 25% et 39%. Ce taux au rabais nous rapproche du seuil-plancher de la fiscalité en vigueur dans des pays comme la Bulgarie, l'Irlande ou Chypre... [2]. Même les grandes sociétés internationales, et particulièrement celles à « statuts spéciaux », qui devront du coup payer un peu, considèrent qu'il s'agit là d'une « hausse modérée » [3] : le taux d'imposition prévu dans le canton de Vaud a d'ailleurs été négocié par son ministre des finances directement avec les entreprises multinationales... Et tant pis pour ceux qui pensent encore que les élus prennent leurs ordres du peuple !

Une nouveauté proposée dans le paquet RIE III est l'introduction de la pratique des « licence boxes », qui, semble-t-il, seraient euro-compatibles. Dans le langage courant, cela signifie que les grandes entreprises qui obtiennent des revenus de licences et brevets, et ont des activités « de recherche, de développement et d'innovation » pour





leurs produits pourront bénéficier d'une «imposition privilégiée», c'est-à-dire des réductions fiscales. Cette réforme devrait en particulier bénéficier aux sociétés pharmaceutiques implantées à Bâle. Il s'agit purement et simplement d'une nouvelle façon pour les grandes entreprises de contourner le taux harmonisé, pourtant déjà très bas.

Le projet comporte également une mesure qui, soi-disant, servirait à favoriser l'autofinancement des investissements des entreprises: la «déduction des intérêts notionnels». Soit la correction de l'impôt sur le bénéfice avec les intérêts qu'on aurait pu obtenir en plaçant l'argent: au final une réduction du bénéfice imposable des entreprises. Aux dernières nouvelles, cette déduction serait laissée au libre choix des cantons. A moins que la droite du parlement ne revienne à la charge et demande sa réintroduction…

Comme en 2008, l'estimation des pertes fiscales de cette réforme donne lieu à une cacophonie déroutante de chiffres! Et bien qu'il soit probable que les chiffres avancés par la version officielle soient de nouveau tirés vers le bas, il faut tout de même relever qu'ils sont de l'ordre de plusieurs milliards.

Mesures de compensation?

Le projet initial, retoqué après consultation des «milieux économiques», prévoyait des mesures de compensation: parmi les plus importantes, l'impôt sur les gains en capital. Il s'agissait alors de supprimer une exception, en d'autres termes une injustice fiscale, qui permettait jusqu'à présent de soustraire les gains boursiers à l'impôt, contrairement aux revenus de l'épargne. Ce qui aurait amené une rentrée d'impôts estimée entre 300 millions et un milliard de francs par an. Mais cette compensation a été largement combattue par les milieux économiques et les Cantons lors de la procédure de consultation; elle a donc été abandonnée.

Quelques autres sources de rentrées fiscales sont également mentionnées: le Conseil fédéral propose notamment d'introduire une limitation à l'imposition partielle des dividendes, introduite lors de la RIE II. Un petit pas en arrière... Sans aucune garantie que ce «correctif» résiste à l'opposition bourgeoise du parlement.

Pour compenser partiellement les pertes fiscales des cantons, la Confédération prévoit de leur venir en aide, en leur versant une part accrue de l'impôt fédéral direct. Le chiffre d'un milliard de francs par an est avancé. Ce montant est d'ors et déjà décrié par les ministres des finances cantonaux, qui le trouvent largement insuffisant.

Conséquences

Les énormes pertes de rentrées fiscales dans les caisses publiques vont entraîner de nouvelles mesures d'économie, dans la droite ligne de la politique d'austérité actuelle des cantons. En effet, il existe des liens entre les allègements fiscaux accordés dès 2007 et la crise financière que les cantons connaissent. Ce qui laisse présager du pire, autant au niveau fédéral que cantonal: de nouvelles réductions et coupes dans les prestations de service public, notamment dans la santé, l'éducation, et le social (allocations familiales, subsides pour l'assurance-maladie, rentes AI, allocation en cas de chômage). Certains cantons, comme Vaud, argueront qu'ils ont voté une augmentation des allocations familiales. Mais il ne faut pas se méprendre: cette modeste augmentation n'a strictement aucun lien avec le projet RIE III. Elle a servi de «compensation» à la première phase de diminution de l'impôt sur les bénéfices des entreprises jusqu'en 2017.

Il est également à craindre que les collectivités publiques se tournent vers les travailleurs et travailleuses pour remplir leurs caisses. Les autorités claironnent déjà, avec une outrecuidance certaine, qu' «il est naturellement exclu d'alourdir la charge déjà très élevée qui pèse sur les plus aisés» [4]. Par contre, cela ne semble pas les gêner d'alourdir la charge fiscale sur les contribuables modestes ou carrément au seuil de la pauvreté. D'une part en augmentant les taxes et impôts indirects du système suisse, notamment la TVA et les primes d'assurance-maladie, qui constituent bien des «impôts dégressifs» et alourdissent de manière bien plus importante la charge pesant sur les citoyens qui gagnent peu. Et d'autre part en augmentant les impôts des personnes physiques.

Sabrina Scardua et Marion Tanner

Notes

[1] voir la petite revue «Mythes et légendes de la fiscalité», attac suisse, 2008

[2] «Mythes et légendes de la fiscalité», attac suisse, 2008; Commission européenne, tendances fiscales 2012, cité par IEFP – la finance pour tous

[3] Le Temps, 23.2.2015

[4] Serge Dal Busco, chargé du Département des finances de Genève dans Services Publics, No. 7, avril 2015

Référendum annoncé

Après la procédure de consultation, le peu de chose positive de cette loi a été supprimé (imposition sur les gains en capitaux). Si cette loi était votée au parlement, la Communauté de travail pour une imposition équitable des entreprises (CTIEE, AGFU en allemand) qui est pilotée par le Denknetz et dont fait partie Attac prévoit le lancement d'un référendum.

Un référendum se justifie en plus par le fait que le Conseil fédéral devra abroger de toute façon les statuts spéciaux des entreprises, même si la loi est refusée, étant donné les pression de l'étranger.

Notre travail le vaut bien: 2000.- salaire étudiant!

En Suisse, le volume total des bourses d'études a diminué de 25% en l'espace de vingt ans, et nous sommes aujourd'hui l'un des pays d'Europe les plus radins dans les aides dévolues aux jeunes en formation.

Malgré le fait que ceux et celles-ci soient producteurs/trices de richesse, immédiatement et dans le futur, ils/elles doivent subvenir, pour l'essentiel, individuellement à leurs besoins. Autrement dit: nous travaillons beaucoup mais nous portons seul-e-s le coût à court et long terme (ex.: les prêts) de notre formation.

Attaques sur notre salaire social

La dégradation du système des bourses est un élément moteur de la politique de précarisation et de subordination des étudiant-e-s. Il valorise idéologiquement et s'appuie matériellement sur deux piliers-objectifs.

- Le premier, c'est le «capital humain», c'est-à-dire la prétention de faire de la formation un investissement personnel dont les jeunes, devenu-e-s auto-entrepreneur/euse, bénéficieraient des retombées une fois le diplôme en poche. Les études ne sont plus un service public, un bien commun, mais une ressource privée à investir. Cette politique promeut en particulier l'augmentation des taxes d'études et la valorisation des prêts. Elle cherche à ponctionner sur les revenus présents et futurs des étudiant-e-s et de leur famille, les moyens pour assurer leurs besoins durant leur formation.
- Le deuxième objectif est la mise au travail généralisée des jeunes en formation dans des emplois précaires, fragiles et sous-salariés. Aujourd'hui, 80% des étudiant-e-s sont contraint-e-s de travailler en parallèle de leurs études. Pendant plusieurs années, des centaines de milliers de jeunes sont placé-e-s sur le marché du travail, pour réaliser du travail déqualifié à un prix très bas ou pour, dès le bachelor ou le master en poche, être embauché-e pour du travail qualifié en sous-salarisation. Les stages, comme les emplois étudiants, participent de ce même mouvement. Sous couvert d'«expérience professionnelle», il s'agit de promouvoir la surexploitation des travailleurs/euses intellectuel-le-s en formation. Pour les employeurs, publics comme privés, c'est une aubaine. Pour nous, cela veut dire dépendance, perte d'autonomie et, naturellement, difficulté à se former.

Au final, une grande partie de notre formation est financée par les revenus de nos parents et par notre travail salarié au cours des études. Nous avons affaire à une individualisation très forte de la charge de formation. Les bourses, comme la gratuité des études, les réductions de prix pour les transports publics, des logements étudiants à prix bas, voire gratuits, etc., constituent notre salaire social. Et c'est celui-ci qui est continuellement attaqué et pour lequel nous devons nous battre.

Il faut lutter urgemment pour l'augmenter et comprendre notre situation à l'aune de celui-ci. Nous devons faire un travail important de démystification des prêts, des stages, des taxes d'études, etc.

Ce salaire social, c'est ce qui doit nous permettre de répondre réellement à l'ensemble de nos besoins sociaux. C'est aussi ce qui doit nous servir de stabilité matérielle pour conquérir de la liberté et un vrai droit à l'auto-détermination pour les jeunes. L'initiative populaire de l'UNES peut être une étape, certes limitée, dans ce processus.



Le oui à l'initiative est utile, la lutte est décisive!

L'initiative populaire de l'UNES, sur laquelle nous allons voter les 13-14 juin, exige une harmonisation formelle et matérielle des systèmes cantonaux de bourses d'études en Suisse. L'UNES évalue à 2000 francs par mois le revenu minimum que devraient garantir les bourses d'études. Cet objectif est important et nous le soutenons.

Toutefois, cette initiative fait l'impasse sur la question essentielle de l'autonomie des étudiant-e-s. Elle maintient le principe général qui consiste à faire peser l'essentiel du revenu étudiant sur les familles. De plus, cette harmonisation ne mènera à aucune amélioration dans certains cantons (comme le canton de Vaud) voire pourrait ouvrir à une dégradation dans certaines régions. En effet, rien ne garantit une harmonisation au «mieux-disant», bien au contraire. S'il est utile de voter et d'appeler à voter oui, rien ne nous permet de faire l'économie d'une lutte d'envergure sur cette question.

D'abord, le moyen d'action choisi par l'UNES se prête à plusieurs critiques. Dans ce pays, de nombreuses forces dites progressistes n'arrivent à concevoir des batailles qu'à travers des mécanismes institutionnels comme l'initiative populaire ou le référen-



dum. Le combat pour les besoins sociaux des étudiant-e-s est placé directement sur le terrain du vote et donc de la délégation. Pourtant, l'expérience de l'initiative populaire pour le salaire minimum devrait nous interroger. Ce mode de mobilisation politique mène bien souvent, au final, à la démobilisation et au discrédit de la lutte et de nos revendications.

La campagne de l'UNES, ensuite, a été extrêmement molle, axée sur la stratégie d'édulcorer les revendications et de voiler au mieux le combat pour les besoins sociaux, dans l'espoir de capter des votes dans des franges de l'opinion publique traditionnellement hostiles à ce type de revendications.

Or, la clef pour avancer, ce sont les luttes, les mobilisations que nous serons capables de construire et les alternatives que nous serons en mesure de bâtir et de proposer. Il n'y a pas de voie magique (comme la victoire d'une initiative populaire) vers l'amélioration de nos conditions. Cette initiative n'est qu'un moment. Seule la construction de mouvements et d'organisations capables de lutter et de changer le rapport de force peut nous doter de la puissance nécessaire pour imposer des changements. C'est aussi une question démocratique. Il faut promouvoir des modes d'action et de décision qui se basent sur la participation des principaux/ales concerné-e-s, condition nécessaire de l'autodétermination, de l'autogestion et de la démocratie de base.

Vers le salaire étudiant !

Face aux attaques sur notre salaire social, il faut des revendications qui portent des projets d'alternatives au système. Nous défendons la formation à tous les niveaux comme un service public et un bien commun. Nous considérons également que la formation est un travail productif à temps plein et que le salaire social des étudiant-e-s doit nous permettre de vivre dignement, d'avoir le temps d'étudier, de couvrir les besoins sociaux nécessaires pour mener une vie indépendante. Nous refusons que les jeunes soient contraint-e-s de travailler dans des conditions dégradées, sous-salariées, précaires, et ce pour une longue période. Nous revendiquons donc l'introduction d'un salaire étudiant d'au moins 2000 francs par mois pour toutes et tous les jeunes en formation. Ce salaire peut être complété ou pour partie comprendre des formes différentes de salaire social comme la gratuité des transports publics, la gratuité des études ou un service public du logement étudiant.

SUD Etudiant-e-s et précaires

Portrait de militantE



Sabrina a 46 ans et travaille comme psychologue en milieu scolaire, dans le canton de Vaud. Elle milite dans la section locale d'attac et a été membre de la commission féministe d'attac-Suisse,

Comment as-tu connu attac ?

Au Village Alternatif du Salon du Livre en 2004. Ou en 2003 ? Je me promenais dans les différents stands, entre associations et fondations de commerce équitable, engagements dans les pays du Sud et agriculture biologique. Je suis tombée sur des flyers de présentation d'attac suisse : ce que j'y ai lu m'a interpellée ; j'ai eu la sensation de voir rassemblées toutes les causes qui me touchaient et j'ai eu envie de m'engager concrètement.

Quelques moments forts de ton parcours de militante ?

Après quelques mois de mon adhésion à attac, je me suis retrouvée impliquée dans l'organisation de l'Université d'été, qui se tenait en 2005 aux Rasses (VD). Cela m'a tout de suite mise dans le bain. Quelques années après, c'était le contre-sommet à Rostock et ses manifestations contre la tenue du G8 à Heiligendamm. J'ai été enthousiasmée et portée par l'énorme mise en commun de forces contestataires. Je retrouvais cet esprit et ces forces militantes en 2009, lors du contre-sommet sur le climat de Copenhague.

Aujourd'hui, qu'est-ce qui motive ton engagement ?

Voir certaines causes défendues dans le passé revenir à l'ordre du jour : les accords de libre-échange TiSA/TAFTA et les attaques aux services publics, une nouvelle réforme de la fiscalité suisse, qui va dans le mauvais sens. Je me dis qu'il y a encore beaucoup à faire.

Une chose qui te révolte...

Entendre les « arguments » bidon que les porte-parole des multinationales basées en Suisse utilisent pour essayer de contrer les témoignages des communautés et des ouvriers de leurs filiales dans les pays du Sud qui dénoncent leurs pillages et violations. Bref, les foutages de gueule en général.

.. et une qui te donne de l'espoir ?

Voir les jeunes s'informer et s'engager. Et le peuple grec. Mais ça fait deux...

Une lecture ?

« Comment les riches détruisent la planète », de Hervé Kempf (Seuil, 2007)

Un film à partager ?

L'encerclement, du réalisateur québécois Richard Brouillette (2008)

Pour des multinationales responsables

Lancée fin avril par une coalition d'une septantaine d'associations et d'ONG, dont fait partie aussi attac, l'initiative pour des multinationales responsables a déjà récolté plusieurs milliers de signatures.

Interview de Michel Egger, responsable à Alliance Sud et membre du comité de l'association «Initiative pour des multinationales responsables».



Glencore au Congo: *dégradation de l'environnement et violence policière. En avril 2012, la société zougoise Glencore déclarait avoir réglé le problème de pollution des eaux provoqué par son usine Luilu en République démocratique du Congo. Toutefois, de nouvelles analyses scientifiques prouvent le contraire. Des échantillons prélevés dans le canal Albert et la rivière Pingiri montrent que ces cours d'eau présentent une concentration de cuivre et de cobalt plusieurs fois supérieures aux limites fixées par l'Organisation mondiale de la santé.*

Quels sont les points forts du texte de l'initiative?

L'initiative vise à obliger les sociétés suisses à respecter les droits humains et les standards environnementaux reconnus au plan international. Ce principe vaut pour l'ensemble de leurs relations d'affaires, en particulier à l'étranger, où la législation est souvent insuffisante ou non appliquée. Il n'y a en effet aucune raison que des firmes suisses se comportent plus mal dans des pays en développement que chez nous. La santé d'un Congolais n'a pas moins de valeur que celle d'un Suisse. Les droits humains sont universels et leur respect est la condition d'une existence digne.

Pour la mise en œuvre de ce principe, le texte instaure un devoir de diligence raisonnable. Selon les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits humains, adoptés à l'unanimité par le Conseil des droits de l'homme en 2011, une procédure de diligence est composée de trois éléments clés: identifier les risques, agir en conséquence, rendre compte des évaluations et des mesures adoptées. Les risques, et il s'agit là d'un véritable changement de paradigme, ne sont pas seulement ceux – économiques – encourus par l'entreprise elle-même, mais ceux qu'elle génère pour les populations et l'environnement.

Les violations des droits humains et les atteintes à l'environnement commises par les multinationales dans le monde sont légion. Comment l'institution d'un devoir de diligence pourrait-elle changer cette situation?

Bien sûr, cela ne fera pas disparaître les violations du jour au lendemain. C'est cependant un premier pas, essentiel et d'ordre préventif, qui va obliger les entreprises à garantir que leurs activités ne portent pas atteinte aux droits humains et à l'environnement. Un tel devoir de diligence va au-delà de ce que l'on appelle communément la «responsabilité sociale de l'entreprise» (RSE). Nombre de sociétés ont, depuis le début des années 2000, adopté des codes de conduite et adhéré à des initiatives de RSE. Certaines l'ont fait sérieusement, d'autres avant tout comme instrument de relations publiques.

Le problème, c'est que ces démarches de RSE sont volontaires. Elles dépendent du bon vouloir des entreprises et se heurtent très vite aux objectifs de profit et de rentabilité, qui accroissent la pression sur les fournisseurs pour qu'ils travaillent plus vite et moins cher. Certaines sociétés placent la réussite financière à court terme au-dessus de tout et ne font rien. Au point d'ailleurs de créer une concurrence déloyale pour celles qui prennent des mesures. C'est pourquoi les Principes directeurs de l'ONU recommandent un «assortiment judicieux» (smart mix) de mesures volontaires et de règles juridiquement contraignantes.

Ave l'initiative et, si elle est acceptée, la loi d'application qui en découlera, le devoir de diligence en matière de droits humains et d'environnement sera une obligation légale. Si une société n'y répond pas ou n'informe pas de manière suffisante, elle pourra être montrée du doigt par les médias et les ONG, avoir à rendre des comptes auprès de ses actionnaires. Ensuite, son ancrage dans la loi fera que le devoir de diligence deviendra la responsabilité des organes dirigeants, et plus seulement des départements de RSE. Le respect des droits humains et de l'environnement devra être partie intégrante des décisions stratégiques. Le droit, c'est du dur. Et les entreprises ne rigolent pas avec les risques de procès, très dommageables en termes d'image et d'investisseurs. Cela d'autant plus que l'initiative offre aux victimes de violations la possibilité de porter plainte contre la société mère en Suisse.

N'y a-t-il pas le danger que ce devoir de diligence se transforme en un simple acte d'autocertification, chaque multinationale évaluant les risques «raisonnables» selon ses propres critères? Autrement dit, jusqu'où va la dimension contraignante de l'initiative?

Signez maintenant l'initiative sur la feuille encartée

Un texte d'initiative, par définition, pose des principes. Même si, dans le cas présent, il est plutôt élaboré, il ne peut pas fixer des critères détaillés sur ce qu'est une diligence raisonnable. Il reviendra de facto au législateur ainsi qu'aux juges de le préciser, sur la base de cas concrets et de l'évolution de la discussion internationale.

Cela dit, on ne part pas de rien. Il est exclu que chaque entreprise puisse adopter une diligence raisonnable à la carte. Un cadre a été posé par les Principes directeurs de l'ONU. Il prévoit que les sociétés doivent, le plus en amont possible et de manière continue, évaluer les incidences négatives sur les droits de l'homme – et l'environnement, selon l'initiative – auxquelles elles pourraient contribuer ou qui pourraient découler de leurs activités, produits ou services ainsi que de leurs relations d'affaires. La complexité de ces procédures de diligence dépend de la taille de l'entreprise, du risque de violations ainsi que de la nature et du contexte des activités.

Ensuite, les entreprises doivent agir pour prévenir ou réduire les risques de violations. Elles doivent également mettre un terme aux incidences déjà effectives et réparer les dommages subis. Enfin, elles doivent rendre compte publiquement, de manière crédible et cohérente, des analyses et mesures adoptées. Là, ce qui est attendu des sociétés va plus loin que les rapports habituels de durabilité, lesquels se limitent (trop) souvent à soigner leur image.

L'initiative est contraignante, car elle stipule que les sociétés suisses devront aussi répondre des violations de droits humains ou de standards environnementaux commises par leurs filiales ou les sociétés qu'elles contrôlent à l'étranger. Cependant, si une entreprise incriminée peut montrer qu'elle a pris toutes les mesures nécessaires pour prévenir le dommage en question, elle n'aura rien à craindre des tribunaux. Même si les obstacles d'accès à la justice pour les victimes demeurent (frais élevés, absence de plainte collective, etc.), ce mécanisme de responsabilité civile devrait inciter les entreprises à agir correctement.

Quel rôle peut jouer la Suisse dans le combat pour une économie à visage plus humain ? Sommes-nous vraiment des bons élèves en matière de respect des droits de l'homme ?

Les lobbies économiques veulent nous faire croire que, à quelques exceptions près, les multinationales suisses sont exemplaires et que les mesures volontaires de RSE suffisent pour protéger l'environnement et les droits humains. Cela ne correspond pas à la réalité reflétée par les médias, les enquêtes des ONG et même certains rapports du Conseil fédéral. Que ce soit le travail des enfants dans des plantations de cacao en Afrique de l'Ouest pour le compte de sociétés comme Nestlé, des émissions mortelles de dioxyde de soufre dans une mine de cuivre de Glencore en Zambie ou des milliers d'empoisonnements causés par Syngenta et son herbicide (Paraquat) interdit chez nous et en Europe, des entreprises suisses sont impliquées dans des atteintes aux droits humains et à l'environnement à l'étranger. Selon une étude récente de l'Université de Maastricht, la Suisse – vingtième puissance économique mondiale – figure à la neuvième place des pays les plus fréquemment concernés par des dénonciations de violations des droits humains par des entreprises.

Dans son ouvrage *La politique de l'oxymore*, Bertrand Méheust dénonce la tendance de nombreux discours contemporains à vouloir rapprocher deux concepts que tout éloigne – du « développement durable » à la « moralisation du capitalisme ». Peut-il vraiment exister des « multinationales responsables » ?

Si elles pensaient que l'expression « multinationales responsables » est une contradiction dans les termes, quelque 70 organisations de la société civile suisse n'auraient pas lancé une initiative avec ce titre. Etre responsable, c'est « répondre de ». En l'occurrence, pour les entreprises, c'est répondre de leurs comportements, notamment en matière de droits humains et d'environnement. Non seulement de leurs activités propres, mais aussi de celles de leurs filiales. Car il n'est pas juste que des sociétés mères puissent bénéficier des profits générés par les entreprises qu'elles contrôlent sans avoir à assumer la responsabilité des agissements fautifs de ces dernières. Il est vrai cependant qu'aujourd'hui ni les mesures volontaires des firmes, ni le droit suisse ne permettent de garantir l'exercice effectif d'une telle responsabilité. C'est pourquoi l'Etat doit jouer son rôle de régulateur et adapter le droit à l'évolution des chaînes de production mondiale.

Lors de la session de printemps, le Conseil national – après l'avoir d'abord acceptée – a lors d'un second vote rejeté de justesse une motion visant à renforcer la responsabilité des entreprises à l'égard de leurs activités à l'étranger : pensez-vous que votre initiative connaîtra un meilleur sort ?

Je ne suis pas devin et je me méfie des boules de cristal – en politique comme ailleurs. Beaucoup dépendra du Parlement et du vote qui sortira des urnes cet automne. Cependant, grâce notamment aux 135'000 signatures de la pétition « Droit sans frontières » – déposée en 2012 – et aux quelque 25 interventions parlementaires qu'elle a suscitées, la thématique « droits humains et entreprises » a gagné en importance à l'agenda politique et dans l'opinion publique. Le Conseil fédéral a reconnu que les agissements d'entreprises suisses à l'étranger peuvent constituer un problème de réputation et qu'il a une responsabilité. Malheureusement, à l'instar d'une majorité du Parlement, il n'en tire pas les conclusions logiques et refuse toujours d'établir des règles contraignantes pour les entreprises.

Ainsi que l'a montré le double vote controversé dont vous parlez – le second exigé par le PDC sous la pression des lobbies économiques – un nombre considérable d'élus, y compris de droite et du centre droit, sont convaincus de la nécessité d'agir. L'enjeu est d'éviter que se reproduisent, avec le secteur des matières premières, ce qui s'est passé dans les domaines bancaire et fiscal. Un trend international vers plus de régulation et de transparence des entreprises est bien là. Si la Suisse ne bouge pas dès maintenant, elle risque une fois de plus d'être en retard et d'attirer des sociétés en quête d'espaces non régulés pour poursuivre leurs activités douteuses. Avec des conséquences très négatives pour les droits humains et l'environnement, mais aussi pour la place économique suisse et l'image du pays.

Propos recueillis par Mirko Locatelli

www.initiative-multinationales.ch

Le business est dans le pré

Depuis le début des années 2000, l'agriculture subit une nouvelle financiarisation : arrivée massive de capitaux extérieurs au monde agricole pour financer la production, développement des spéculations financières sur le prix des matières premières agricoles ou encore accaparement à grande échelle de terres par des investisseurs privés… La finance mondialisée fait de l'agriculture et de l'alimentation des objets de profits, avec de graves retombées.



La lutte contre la construction de la ferme-usine dite des 1000 vaches a été au cœur des luttes des associations écologiques et agricoles dans le nord de la France. En 2014, neuf militants de la Confédération paysanne ont été condamnés à Amiens. Le syndicat a profité de ce procès pour dénoncer l'industrialisation de l'agriculture. (Source Wikipedia)

En témoignent les spéculations sur les matières premières agricoles : soja, blé, maïs, colza, cacao, café, sucre, porc… Des contrats à terme permettent en effet de parier sur l'évolution des prix alimentaires. Ils existent depuis très longtemps. Mais les années 2000 ont vu débouler de plus en plus d'investisseurs financiers (fonds de pension, compagnies d'assurances vie, fonds indexés…), qui cherchent à rentabiliser au maximum leurs portefeuilles. La plus petite variation de production de céréales est désormais la proie de paris financiers massifs qui peuvent engendrer des flambées ou des chutes vertigineuses de prix, sans commune mesure avec la réalité des besoins humains.

Les « purs spéculateurs » font ainsi des marchés à terme de véritables champs de bataille financiers. Ces champs de bataille sont meurtriers, au sens propre du terme, quand ils contribuent en bout de course à une explosion de la faim dans le monde. De plus en plus d'experts et d'institutions internationales reconnaissent en effet que cette spéculation a des répercussions sur les marchés de blé, maïs, porc ou autre « actif sous-jacent ». Ce fut le cas lors de la flambée des prix alimentaires de 2007 et 2008, laquelle a engendré les révoltes de la faim.

Le pouvoir grandissant des multinationales

Les entreprises agro-alimentaires se concentrent, les PME disparaissent au profit des plus grandes, jusqu'à ce qu'il n'en reste plus que quelques-unes qui contrôlent l'essentiel du marché. C'est ainsi que Bigard a mis la main sur une bonne partie de la transformation de la viande en France et dans le monde, tandis que quelques multinationales contrôlent l'essentiel des échanges mondiaux : pour les bananes, Chiquita, Dole et Del Monte ; pour le sucre, Tate and Lyle, Cargill et Louis Dreyfus ; pour les céréales, ADM, Barry-Callebaut et à nouveau Cargill et Louis Dreyfus… Non contentes de contrôler la transformation et le négoce, ces multinationales accaparent également peu à peu la production agricole et se lancent dans des fermes géantes. A leurs côtés, quelques autres multinationales se sont appropriées le maillon suivant de la chaîne alimentaire, la distribution : Wal-Mart, Carrefour, Ahold, Kroger ou encore Metro.

Il en est de même de la fourniture en pesticides et engrais et de la production agricole. Les multinationales détiennent un pouvoir déterminant sur la qualité des aliments, leurs échanges, leurs prix, sur les façons de les produire et de les consommer. Elles accaparent toujours davantage une grande partie de la valeur créée, pour nourrir les profits des actionnaires. Elles contrôlent enfin un maillon essentiel de la chaîne alimentaire : les semences et, avec elles, le contrôle du travail de sélection et d'amélioration des plantes.

Le productivisme promu par l'agrobusiness

De grands investisseurs financiers, des multinationales ont ainsi fait de l'agriculture et de l'alimentation de nouvelles sources de profits. Pour y arriver, ils promeuvent un modèle d'agriculture productiviste, ponctionnant toujours plus de ressources naturelles et fossiles – qu'il faudrait épargner – et détruisant l'emploi – qu'il faudrait développer. Prenons l'exemple de la « ferme des 1000 vaches », en réalité 1750 bovins qui étaient prévus en Picardie, non loin de la Baie de Somme. L'actionnaire majoritaire est M. Ramery, un grand patron du BTP. La « ferme » doit être équipée d'un très grand méthaniseur. Le digestat, issu des déjections non intégrées par le méthaniseur, risque de polluer les nappes phréatiques et sa production importante se concentre au même endroit, si bien qu'il faudra transporter le digestat sur des distances importantes. D'où une consommation de carburants et une surcharge des routes, avec leurs coûts écologiques, les risques d'accidents, les nuisances sonores…

Le robot de traite et la taille de l'élevage empêcheront tout pâturage des vaches, qui seront parquées toute l'année dans les bâtiments. Les médicaments, antibiotiques, antiparasitaires, vaccins et sérums devront être utilisés abondamment : il faudra parer à des risques d'épidémie plus importants, dans cet immense élevage confiné. En conséquence, les frais vétérinaires risquent d'être plus élevés, tout comme ceux liés à l'alimentation animale, aux machines, aux bâtiments… Ces conséquences du « zéro

pâturage» ne sont malheureusement pas propres à la ferme des 1000 vaches, mais celle-ci représente un parfait modèle des dérives de l'agro-industrie.

Ces façons de produire impliquent donc de forts coûts d'investissement et de fonctionnement par litre de lait produit. Pour rentabiliser l'affaire, elles nécessitent de produire le plus possible par vache et par travailleur, au détriment de l'emploi, de l'environnement, des conditions sanitaires et du bien-être animal. Dans la «ferme des 1000 vaches», la production de 8 millions de litres fera vivre 18 salariés: la production de la ferme-usine sera trois fois moins créatrice d'emploi qu'en moyenne dans les exploitations laitières françaises. L'accaparement des 3000 hectares fera pression sur le marché foncier et empêchera des jeunes de s'installer. Quant aux nouveaux volumes de lait, qui pourront se vendre à faible prix si le méthaniseur est assez rentable, ils viendront engorger un peu plus les marchés et pressurer les prix vers le bas.

Des alternatives existent !

L'agrobusiness n'est pas une fatalité. Retours aux circuits courts et au bio, signes de qualité, luttes contre les expropriations des paysans et réappropriation collective des terres, contre la brevetabilité des semences et contre les OGM ou forums pour la souveraineté alimentaire: les luttes et pratiques locales se multiplient, au Sud comme au Nord, comme autant d'alternatives concrètes à l'agrobusiness et à la mainmise des marchés.

De multiples raisons conduisent à souhaiter relocaliser les activités pour faire tendre chaque territoire vers davantage d'autonomie alimentaire. Nous avons intérêt à diminuer les couts écologiques des transports de marchandises. Nous avons également intérêt à mieux connaître les conditions dans lesquelles sont produits nos aliments, pour mieux juger des retombées sociales et écologique de notre consommation et nous rendre ainsi plus responsables. Rapprocher le consommateur du producteur est une façon de mieux prendre conscience des contraintes naturelles de production.

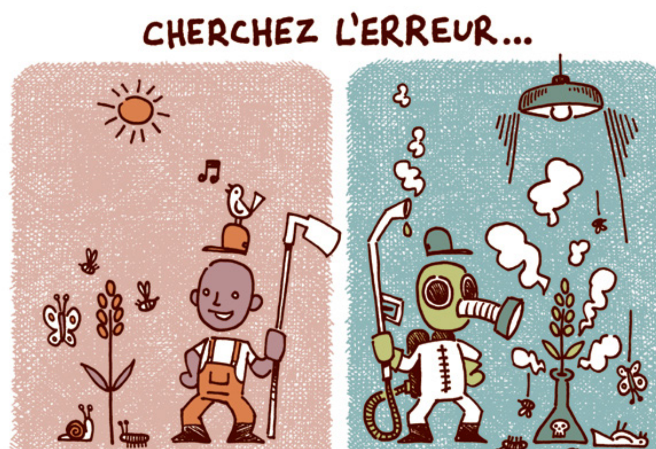
À l'échelle internationale, la relocalisation des productions agricoles est une nécessité pour ne pas confronter entre eux des systèmes de production aux niveaux de développement très inégaux, avec des capitaux qui se déplacent là où les conditions sont les plus avantageuses: le libre-échange pousse inexorablement vers le bas des règles sociales, environnementales et fiscales. Ensuite parce que le libre échange est truqué en faveur des pays les plus puissants par le biais d'un vaste dumping, ainsi que des multinationales et des grands investisseurs, capables de faire la pluie et le beaux temps sur le marché des prix.

Relocaliser la production, c'est une nécessité pour assurer la subsistance de la planète. Il est illusoire de penser que les pays riches excédentaires pourront nourrir les pauvres déficitaires. Pour une raison très simple: les pauvres ne sont pas solvables; ils n'auront jamais les moyens d'acheter les denrées nécessaires à leur subsistance, ni les OGM que leur propose généreusement Monsanto. […] Il apparait donc clairement que la relocalisation implique la remise en cause de tout un pan de politiques publiques et de la façon dont fonctionne notre économie. Elle ouvre un champ immense d'alternatives, qui vont bien au-delà des questions alimentaires. Ainsi conçue, elle se veut solidaire avec les autres pays du monde: il ne s'agit pas de se protéger contre la Chine, le Brésil ou l'Allemagne, mais contre le pouvoir des multinationales et des grands investisseurs financiers, quelle que soit leur nationalité. Car tous poursuivent le même objectif de rentabilité des capitaux investis, tous profitent de la dérégulation des marchés et de la mondialisation néolibérale.



C'est pourquoi les mouvements qui se créent pour relocaliser les activités, comme celui contre TAFTA ou pour la souveraineté alimentaire, ne doivent surtout pas se faire au nom de la protection des citoyens d'une nation ou d'une région, mais au nom de la protection des citoyens de tous les pays. Ces luttes sont d'autant plus fortes qu'elles arrivent à mobiliser dans les différents pays. Elles évitent de tomber dans un souverainisme national qui, au nom de la protection d'un peuple, appellerait à se protéger contre d'autres peuples… flirtant avec les nationalistes en hausse dans certains pays européens. Il s'agit de répondre au besoin de protection des citoyens, à la volonté de préserver des ancrages territoriaux – fussent-ils multiculturels –, sans tomber dans le piège des régions et des nations dressées les unes contre les autres.

Par Aurélie Trouvé,
auteure de « Le business est dans le pré. Les dérives de l'agroindustrie »
(Fayard, 2015)



Oui à l'impôt sur les successions

Pourquoi soutenir l'initiative populaire fédérale « Imposer les successions de plusieurs millions pour financer notre AVS » (Réforme de la fiscalité successorale) » ?

Selon une étude citée par la *Tribune de Genève* du 6 mai 2015 « Les Suisses auraient hérité de 61 milliards en 2011 (…) cela représente 13% du revenu national, soit plus du double qu'en 1975 (5%) (…) Pour 2015 on atteindra probablement les 76 milliards (…) cette estimation est elle aussi prudente, car elle ne tient pas compte de certains facteurs comme les propriétés à l'étranger. » Il faut rappeler que la Suisse connaît la plus grande concentration de la fortune de tous les pays de l'OCDE. Les 2% des contribuables les plus riches possèdent autant de fortune que les 98% restants ; et parce qu'ils peuvent hériter de leurs fortunes sans avoir à payer d'impôt, la concentration des richesses ne cesse de croître. En outre les impôts sur les bénéfices des entreprises et les gains boursiers, sur les revenus de la fortune et la vente de terrains ont été baissés ou supprimés.

Et puis il y a l'évasion fiscale. Selon les estimations les plus basses, quelques 20 milliards de francs sont soustraits annuellement au fisc. Plusieurs cantons, surtout romands, offrent aux fraudeurs du fisc une partie du montant dû – à Genève, en Valais et au Tessin jusqu'à 70%. A relever aussi qu'au niveau fédéral, les fraudeurs sont exemptés de toute procédure pénale. Tous les autres cantons romands ont vu le nombre d'amnistiés augmenter, pratiquement doubler de 2013 à 2014. Il faudrait engager des inspecteurs des finances supplémentaires pour traquer la fraude fiscale. Chaque contrôleur des impôts rapporte 2 à 3 millions au fisc par an (cf. déclaration du ministre vaudois P. Broulis).

Les impôts supprimés doivent être compensés par les salarié-e-s et les consommateur-trice-s. La politique des caisses vides augmente la dette et permet ainsi de justifier les attaques contre les services publics. Aucun signe d'un changement de cap n'est visible à l'horizon, bien au contraire : les cantons semblent vouloir aller encore plus loin sur la voie de la diminution de la charge fiscale, ce qui augmente les inégalités sociales et lèse les classes populaires. Le Crédit Suisse désigne la Suisse comme un pays aux fortes inégalités en termes de répartition des richesses ; il n'y a qu'aux USA et à Hong Kong que la richesse est aussi inégalement distribuée. Une tête de classement dont la Suisse ne peut être fière !

Aujourd'hui les très riches et les grandes entreprises ne respectent pas les fondamentaux de la justice fiscale qui représente la condition nécessaire à un Etat réellement démocratique.

L'initiative demande aux cantons d'abandonner leurs compétences en matière d'impôt sur les successions à la Confédération. L'impôt sur les successions existait dans la plupart des cantons jusqu'à il y a 15 ans an arrière mais, l'un après l'autre, les cantons ont renoncé à imposer, outre le conjoint, les enfants aussi ; à l'exception de Vaud, Neuchâtel et Appenzell Rhodes-Intérieures. Les ascendants directs, père et mère, sont exonérés dans la moitié des cantons dont Fribourg, Valais et Genève. Quant à Schwyz, il a renoncé à tout impôt sur les successions.

En 2010 les cantons ont engrangé 974 millions de francs grâce à la taxation des successions, alors qu'en 1999 ils avaient engrangé 1,5 milliards. Grâce à la nouvelle réforme, on estime les rentrées fiscales à 3 milliards ! Un milliard sera reversé aux cantons et 2 milliards à l'AVS. Diminuera ainsi le besoin d'un éventuel financement additionnel de l'AVS, par exemple via la TVA qui est un impôt socialement inéquitable (les 2 milliards représentent environ 0,7% de TVA).

L'impôt sur les successions freine la concentration de richesses et n'est pas excessif, en comparaison internationale : en effet il est de 30% en Allemagne, de 40% en Grande-Bretagne et aux USA, de 45% en France. L'initiative propose 20% à partir d'une succession de 2 millions – la succession des entreprises familiales sera réglée par le Parlement fédéral.

L'impôt proposé taxe les riches (seuls 2% de la population détiennent une fortune

Faits et chiffres

70% de la fortune mondiale provient d'héritages

La part des héritages se monte à 70% de la richesse mondiale totale. Ces fortunes colossales sont souvent transmises libre d'impôts.

1% possède le 40% de la fortune privée

En comparaison internationale, la Suisse appartient aux pays qui concentrent le plus de grandes fortunes. Selon l'administration fédérale des contributions, le pourcent des plus riches détient 40% de la fortune privée. Hormis quelques exceptions cantonales, cette fortune est transmise libre d'impôts.

50% des plus riches ont hérité de leur fortune

En Suisse, la moitié des 300 personnes les plus riches n'ont pas personnellement travaillé pour constituer leur fortune mais l'ont héritée.

10% des héritiers touchent les ¾ de toutes les successions

Un tiers de la population suisse ne touche pas d'héritage. Par contre, 10 % de tous les héritiers touchent trois quarts de la masse totale des successions – et ceci libre d'impôts.

120 personnes hériteront de plus d'un milliard

Dans les trente ans à venir, environ 900 personnes hériteront de plus de 100 millions de francs. Parmi elles, 120 personnes jouiront d'un patrimoine d'un milliard de franc ou plus. De l'autre côté, une immense majorité de la population n'héritera de rien ou alors de faibles montants.

Un héritage de 100 millions toutes les 2 semaines

Toutes les deux semaines en Suisse quelqu'un hérite de plus de 100 millions de francs et d'un milliard ou plus tous les trois mois – gratis d'impôt!

source: unia.ch

supérieure à 2 millions) qui sont pour la majorité déjà à la retraite et permet, selon Paul Rechsteiner, président de l'USS, de «compenser une partie des inégalités qui existent au sein de la population âgée, ce qui est d'autant plus important que les disparités financières et sociales s'aggravent pendant la vieillesse». De plus, cette réforme fiscale renforce la démarche très importante de ne pas imposer avant tout le travail, mais les revenus obtenus par d'autres moyens.



L'importance de renflouer les caisses cantonales: l'exemple de Genève

Genève, avec ses 1198 personnes à «très hauts revenus», occupe la 13e place mondiale parmi les villes préférées par les ultra-riches [1]. Mais le canton subit une perte d'un milliards de francs par an, entre 1999 et 2009, à cause des diminutions d'impôts. Sans les cadeaux fiscaux, la dette, elle, n'aurait été en 2013 que de 3,606 milliards au lieu de 12,793 milliards (en 2000 elle était de 9,124 milliards). Chaque année les rentrées fiscales augmentent, mais cette augmentation est amputée d'un milliard de rentrées fiscales à cause des diminutions d'impôts.

Voici quelques exemples d'attaques contre les services publics que les autorités justifient par la dette. De 1996 à 2001, le coût par élève a diminué de 5% au primaire, de 3% au CO (cycle d'orientation, correspondant au degré secondaire I) et de 11% au postobligatoire. De 2002 à 2012, ce coût a diminué de 12% au CO et de 30% au postobligatoire (+9% au primaire). De 2002 à 2011, la population a crû de 9,2%, le personnel hospitalier de 6,3%, alors que le vieillissement de la population augmente les besoins du secteur de la santé. Et les conditions exigées pour une retraite anticipée (PLEND) deviennent toujours plus restrictives. Toutes les décisions et projets récents confirment cette orientation, faite de diminution des aides aux personnes à l'assistance publique et aux handicapés, diminution du financement public aux EMS, etc. Et bientôt des pertes fiscales de 500 à 600 millions suite à l'allègement prévu pour les entreprises (cf. article RIE III, pp. 4-5)!

Tina Leoni Joye

Notes
[1] W. Report 2015 publié par Knight Frank

Impressum

Edité par Attac Suisse, paraît au moins 4x par année
Destiné aux membres et aux abonnés.
Impression et mise en page: Deltagraph, Bienne
Tirage 1'600 exemplaires

Abonnement

Veuillez verser 20 francs/année à l'attention d'Attac Suisse, 1205 Genève - CCP 17-762066-4 en mentionnant distinctement votre adresse. les membres d'Attac sont abonnés automatiquement.

Ont participé à ce numéro:

Christine Dellsperger, Tina Leoni Joye, Mirko Locatelli, Michel Pellaton, Sabrina Scardua, Jane Séligmann, Marion Tanner.
Les articles n'engagent que leurs auteurs. Ils ne représentent pas forcément la position d'Attac.

Traductions

Attac a toujours besoin de traductrices et traducteurs, si vous pensez pouvoir aider, n'hésitez pas à vous inscrire sur coorditrad.attac.org ou en envoyant un mail à coorditrad.ch@attac.org , ou par courrier postal auprès d'attac suisse

Un coup de main ?

Angles d'Attac cherche des militantEs qui souhaitent s'impliquer dans la réalisation du journal. Si vous avez des articles à nous proposer, si vous aimez dessiner ou êtes disponibles pour aider lors des corrections, faites-nous signe : angles-ch@attac.org ou 021 905 41 11 (Mirko)

Internet

On peut consulter les articles ou télécharger ce numéro en ligne sur www.suisse.attac.org , rubrique Angles d'Attac,

Adresses

Vaud: Case 5105, 1002 Lausanne, vaud@attac.org
Genève: rue des Savoises 15, 1205 Genève, geneve@attac.org
Neuchâtel: CP 21, 2035 Corcelles, neuchatel@attac.org
Bern: Postfach 520, 3000 Bern, bern@attac.org
Zürich: Attac Zürich, 8000 Zürich, zurich@attac.org
Basel: Postfach, 4002 Basel, basel@attac.org
Ticino: c/o attac svizzera, rue des Savoises 15, 1205 Ginevra
Fribourg: Case 101, 1701 Fribourg, fribourg@attac.org
Bienne-Jura: CP 4314, 2500 Bienne 4, bienne-jura@attac.org
Valais: c/o Attac Suisse, 1205 Genève, valais@attac.org

SURTITRE

Le Manifeste R du Refuge St-Laurent

Le 9 mai dernier, à Lausanne, 1500 personnes sont descendues dans la rue pour dire stop aux renvois vers l'Italie et demander une politique d'accueil digne de ce nom. Angles d'Attac reproduit ci-dessous le manifeste rédigé par le collectif qui occupe le refuge de Saint-Laurent.

Suite à l'occupation de l'Eglise Saint-Laurent du 20 décembre 2014; suite au soutien massif en faveur de la déclaration «Nous désobéissons» visant à dénoncer la criminalisation de la solidarité avec les migrant-e-s menacé-e-s de renvoi; suite au lancement d'une pétition contre les renvois Dublin vers l'Italie; en raison de la poursuite des refoulements en Italie et des expulsions de migrant-e-s établi-e-s en Suisse depuis de longues années; face enfin au harcèlement permanent que les autorités infligent à des personnes traumatisées et épuisées,

Nous, personnes solidaires, exerçons notre devoir d'hospitalité et soutenons l'occupation de l'Eglise Saint-Laurent afin d'y constituer un refuge contre les renvois de requérant-e-s d'asile débouté-e-s. Nous demandons:

1. Un moratoire sur tous les renvois Dublin vers l'Italie et sur les renvois de personnes traumatisées ou malades vers d'autres Etats signataires des accords de Dublin.

Le système Dublin est de plus en plus remis en cause par les organisations de terrain. Il a également été critiqué par le Haut commissariat aux réfugiés (HCR) et le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe.

Arrivant épuisés, meurtris et souvent traumatisés, les migrant-e-s doivent faire face à un traitement purement administratif de leurs demandes: les motifs d'asile ne peuvent pas s'exprimer, ni les motifs secondaires de venue en Suisse. Les personnes sont déportées d'un Etat à l'autre comme des fardeaux. Cette maltraitance systématique brise des vies! Dans un arrêt récent, la Cour européenne des droits de l'homme a déclaré que la Suisse violerait l'interdiction de la torture et des traitements inhumains ou dégradants (art. 3 CEDH) en renvoyant sans garantie une famille vers l'Italie. Malgré cet arrêt, le Secrétariat d'Etat aux Migrations (SEM) poursuit le renvoi de demandeurs et demandeuses d'asile, y



__Andom, 27 ans,__ a fui la dictature en Erythrée et son service militaire à durée indéterminée. Il a passé quatre ans sur le chemin de l'exil, travaillant pour payer son voyage. Arrêté et refoulé par les autorités libyennes, il a finalement pu traverser la Méditerranée, où il a vu des compagnons de route tomber malades et se faire jeter par-dessus bord. Connaissant le calvaire que vivent les migrants en Italie, il a tout fait pour éviter d'y rester mais n'a pas pu échapper à la prise d'empreintes digitales. C'est pour cela que les autorités suisses le mettent aujourd'hui à l'index et ont interrompu son stage de pâtissier à Lausanne. «Jamais dans ma vie je n'ai eu de tranquillité, dit Andom. Pourquoi les autorités de ce pays ne me donnent-elles pas la paix?»

__Dinkenesh, 29 ans,__ a une longue histoire d'opposante politique dans son pays d'origine, l'Ethiopie, où le parti au pouvoir n'a pas changé depuis 24 ans. Pour avoir fait signer une pétition contre la politique de séparatisme ethnique prônée par le gouvernement, elle est exclue de son école de nurse. Elle milite ensuite au sein d'un parti d'opposition. Dénonçant des fraudes massives, la jeune femme est emprisonnée et rouée de coups. Enceinte, elle perd son bébé. Proche des «9 bloggers», neuf blogueurs et journalistes éthiopiens accusés de terrorisme, et dont huit sont en prison, elle parvient à fuir le pays avec un visa d'affaires pour la Hollande. Comme elle voyage sous le nom de famille de son ex-mari, dont les parents sont des partisans du gouvernement, elle craint que ce dernier ne puisse la forcer à revenir en Ethiopie. A l'aéroport d'Amsterdam, elle prend aussitôt un vol pour la Suisse, où elle est séquestrée et violée par des passeurs. Dinkenesh souffre de syndrome de stress post-traumatique. «Si je dois partir à nouveau, j'ai peur de perdre le contrôle. Je n'ai plus l'énergie, je ne peux même plus pleurer, je pense parfois à me supprimer. Je n'ai pas de chez-moi.»

Abraham, 30 ans, *a fui le service militaire en Erythrée. En tant que déserteur, il risquait sa peau et s'est réfugié au Soudan, où il s'est marié. Craignant d'être enlevé par des criminels basés dans le désert du Sinaï, il a décidé de reprendre la route. Entre les mains des passeurs, il a connu en Libye un véritable cauchemar: la soif, la faim, le racket, les coups. Emprisonné, il a réussi à s'évader et à traverser la Méditerranée sur un bateau pneumatique où s'entassaient 94 personnes. Arrivé en Italie, Abraham a pu échapper à la police et gagner la Suède avec quatre compatriotes. Tous ont obtenu l'asile sauf lui: les autorités suédoises l'ont soupçonné d'être originaire d'Ethiope et non d'Erythrée. En Suisse, la détresse d'Abraham n'a pas été davantage écoutée. Aujourd'hui, il est menacé de renvoi en Suède alors qu'il est traumatisé et suivi médicalement pour une dépression. «J'ai subi des violences, mais le corps se cicatrise. Dans la tête, par contre, c'est insurmontable, ce d'autant plus qu'on ne me laisse pas retrouver un équilibre. La nuit, j'ai peur que la police vienne me chercher. Seule la foi me permet de tenir le coup.»*

Michele, 23 ans, *a subi la prison et des mauvais traitements en Erythrée pour avoir refusé de posséder une arme à la maison. Comme Andom, il a traversé le désert jusqu'en Libye. Il a «pleuré des larmes de sang» sur le bateau qui devait l'emmener en Europe et qui était en train de chavirer lorsque ses occupants ont été sauvés par la marine italienne. Sur la péninsule, il a rencontré des compatriotes SDF. «Je les voyais dormir dehors et je ne veux pas que ça m'arrive», explique Michele. Mais le jeune homme a été interpellé à quelques centaines de mètres de la frontière suisse. Au sinistre «jeu» de Dublin, Michele a donc perdu et doit reculer jusqu'à la case Italie. Mais il est prêt à se battre pour rester en Suisse, où il aimerait terminer sa scolarité.*

compris de familles, vers ce pays. En Italie, faute de structures d'accueil adéquates, des dizaines de milliers de migrant-e-s doivent vivre dans la rue, sans assistance aucune. Selon le HCR, fin juin 2014, seul un réfugié ou demandeur d'asile sur quatre pouvait prétendre à un toit!

Les autorités cantonales et fédérales doivent cesser immédiatement les renvois Dublin vers l'Italie en usant de la marge de manœuvre contenue dans la clause de souveraineté que d'autres pays n'hésitent pas à utiliser. Nous demandons que les rescapé-e-s de l'horreur comme Andom reçoivent enfin une protection et un droit de séjour en Suisse.

Dans l'application des accords de Dublin avec d'autres Etats signataires, les autorités doivent faire preuve de discernement et renoncer à renvoyer comme des cargaisons encombrantes des personnes traumatisées ou malades vers des pays qui leur sont le plus souvent inconnus. Nous demandons aux autorités suisses d'examiner leur demande d'asile et d'octroyer un droit de séjour aux personnes qui, comme Dinkenesh et Abraham, ont besoin de protection

2. Une politique d'hospitalité à l'égard des migrant-e-s fuyant la guerre, la dictature ou la misère.

Le Canton doit renoncer aux renvois inacceptables de personnes originaires de pays en proie à la guerre, à des régimes dictatoriaux ou à de graves crises humanitaires et sociales. Le SEM exerce un pouvoir absolu sur la vie des personnes qui ne peuvent accéder à leurs droits fondamentaux, décidant de leur renvoi vers des pays dits «sûrs» (Nigéria, Congo-Kinshasa, Iran, Serbie, etc.) dans une perspective purement administrative, écartant des aspects existentiels. Nous demandons au Canton de prendre ses responsabilités et de refuser l'exécution de mesures mettant en danger l'intégrité et la liberté des personnes. Il en va du respect du principe de non refoulement ancré dans plusieurs traités internationaux ratifiés par la Suisse! La Convention contre la torture interdit par exemple les renvois vers des pays où sont commises de graves violations des droits humains.

Nous demandons que les personnes et les familles vivotant depuis des années dans une précarité insupportable, menacées de renvoi alors qu'elles ont tout fait



pour reconstruire leur vie ici, obtiennent un permis humanitaire. Des hommes et des femmes subissent le régime de l'aide d'urgence depuis dix ans, dans des conditions dégradantes et scandaleuses qui nuisent à leur intégrité, à leur personnalité et à celle de leurs enfants!

Pourquoi un refuge?

Le Refuge est une nécessité pour protéger les requérant-e-s d'asile débouté-e-s contre le risque d'un renvoi vers un pays dans lequel ils et elles n'ont plus aucun lien et où ils et elles craignent pour leur intégrité physique. Mais ce refuge n'est pas un simple lieu d'accueil, un abri pour des personnes fragilisées. De par son existence publique et sa vocation de lieu de rencontre, il doit permettre de faire connaître à la population vaudoise la situation tragique de personnes vivant avec nous, depuis de nombreuses années ou après de longues tribulations. C'est enfin le dernier espace qui reste pour faire entendre les revendications des migrant-e-s et faire valoir leurs droits auprès des autorités compétentes.

Nous appelons toutes les personnes solidaires à nous soutenir en signant le présent manifeste et la pétition nationale contre les renvois Dublin.

www.stoprenvois.ch/petition

MULTINATIONALES

23 mai : des citoyenNEs du monde entier marchent contre Monsanto

Le 23 mai 2015, des citoyenNEs du monde entier, dans une cinquantaine de pays, ont marché contre Monsanto et les autres multinationales des OGM et des pesticides. Dans les rues de Morges, Berne et Bâle elles ont condamné ce modèle agricole accro à la chimie et aux manipulations du vivant, imposé au détriment des peuples et des paysanNEs qui les nourrissent !

Nous défendrons une agriculture relocalisée et écologique permettant d'assurer aux producteurs un revenu juste et aux consommateurs des produits sains. L'agriculture biologique, sans OGM ni pesticide toxique, ne doit pas devenir une niche commerciale, mais bien la solution pour offrir une alimentation saine pour toutes et tous.

Lancées de façon autogérée par des citoyens et des citoyennes soucieux-euses de s'engager et par des association locales, ces marches ont été des événements ouverts, sur un positionnement 100% citoyen, sans étiquette politique.







photos: Greenpeace Vaud, Attac, Facebook, DR



Agenda

Hervé Kempf, ***Les médias et les enjeux du changement climatique,*** Ve 12 juin 2015, 18h30, Espace Dickens, Lausanne. Org. : Alliance Sud

- **Au-delà de COP 21** : organiser la mobilisation collective. Rencontre unitaire «Justice sociale et climat», mercredi 24 juin, 19h, Schwanengasse 9, Berne

-**Université d'Été d'Attac France** du 25 au 28 août à Marseille

- **Alternatiba Léman,** du 18 au 20 septembre 2015, à Plainpalais, Genève;

- A l'occasion de la Conférence sur le climat COP21, **village mondial des alternatives, Paris,** 5 et 6 décembre 2015